

EPS au baccalauréat professionnel

Épreuves

Les candidats individuels doivent s'inscrire à l'un des couples d'épreuves suivants :

- sauvetage / badminton en simple
- gymnastique au sol / badminton en simple
- gymnastique au sol / tennis de table en simple
- demi fond / badminton en simple
- demi fond / tennis de table en simple

Les candidats peuvent télécharger le référentiel des épreuves choisies :

- [gymnastique au sol](#) (codes scolaires des éléments [fille](#) et [garçon](#))
Les candidats doivent indiquer leur projet d'enchaînement en début d'épreuve (cf référentiel et codes scolaires).
Exemple : B6, C3, A1, A2, E1, A5
- [tennis de table](#) en simple
- [demi fond](#)
- [badminton](#) en simple
- [sauvetage](#)

Attention : Le manque de préparation d'un candidat avant ses épreuves d'EPS peut l'amener à se mettre en situation de risque pour sa santé. Il est donc important pour chacun de bien prendre connaissance des exigences des référentiels avant de s'inscrire à ces épreuves et d'avoir une pratique régulière de l'activité sportive présentée.

Les candidats peuvent télécharger [la liste des centres d'épreuves prévus](#).

Calendrier

Les épreuves ponctuelles du baccalauréat professionnel auront lieu **les lundi 6, mardi 7, jeudi 9 et vendredi 10 mai 2019**.

Épreuves facultatives

Épreuves

Les candidats au baccalauréat professionnel peuvent s'inscrire à une épreuve facultative d'EPS.

Dans le cadre de l'évaluation ponctuelle, les candidats doivent choisir l'une des activités suivantes (les candidats peuvent télécharger le référentiel de l'activité choisie) :

- [natation de distance](#)
- [judo](#)
- [tennis](#)
- [danse : chorégraphie individuelle](#)

L'épreuve facultative se compose de deux parties : une épreuve physique et un [entretien](#). L'épreuve physique est notée sur 16 points, en référence au niveau 5 de compétence attendue fixé nationalement. L'entretien, noté sur 4 points, doit permettre d'attester les connaissances scientifiques, techniques, réglementaires et la réflexion du candidat sur sa pratique.

Cette épreuve demande une pratique de niveau 5. A titre indicatif, seuls 5 % des candidats de la session 2017 ont obtenu une note

supérieure à 10 sur 20. La moyenne académique de l'épreuve a été de 8,03 sur 20 à cette session.

Attention : les candidats inaptes, dispensés de l'épreuve obligatoire d'EPS, et les candidats inscrits à l'épreuve de complément ne peuvent s'inscrire à l'épreuve facultative.

Les candidats peuvent télécharger [la liste des centres d'épreuves prévus](#).

Sportifs de haut niveau

Une épreuve facultative particulière "sport de haut niveau" permet à certains candidats d'être évalués dans leur discipline de spécialité.

Sont concernés :

- **Les sportifs de haut niveau** (*période de référence : de l'entrée en classe du lycée jusqu'à la fin de l'année civile précédant la session de l'examen du baccalauréat à laquelle ils se présentent*), qui valident l'épreuve obligatoire d'EPS en CCF, sont évalués, à l'épreuve facultative, sur une partie de pratique sportive automatiquement validée à 16 points et une partie entretien notée de 0 à 4 points.
- Les candidats **jeunes sportifs ou jeunes officiels certifiés au niveau national ou international** (*période de référence : de l'entrée en classe du lycée jusqu'à la fin de l'année civile précédant la session de l'examen du baccalauréat à laquelle ils se présentent*) peuvent valider un enseignement facultatif à **l'identique des sportifs de haut niveau**.

Attention : en cas d'absence à la partie entretien, les candidats se verront attribuer la note de 0 à l'ensemble de l'épreuve, sauf cas de force majeure dûment attesté.

Important : les candidats doivent s'identifier "sportifs de haut niveau" au moment de l'inscription à l'examen.

Calendrier

Les épreuves facultatives ponctuelles du baccalauréat professionnel auront lieu **les lundi 13, mardi 14, jeudi 16, vendredi 17 et lundi 20 mai 2019**.

Dispenses médicales

Les candidats dispensés d'EPS à l'année pour raison médicale doivent se déclarer "inaptes" lors de l'inscription à l'examen et joindre un certificat médical à leur confirmation d'inscription.

Convocation aux épreuves d'EPS

Votre convocation aux épreuves ponctuelles d'EPS sera adressée par le service de l'EPS (DEC 2-2):

- à votre établissement si vous êtes candidat scolaire
- à votre domicile si vous êtes candidat individuel

Contact

Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter le bureau de l'EPS :

02.40.37.37.64
dec.eps@ac-nantes.fr

M.A.J. le 16/10/2018

Dans cette rubrique

- [Inscription](#)
- [Épreuves et calendrier](#)
- [Consignes](#)
- [Matériel candidat](#)
- [Résultats et diplômes](#)
- [Réglementation](#)

- **E.P.S**
- Aménagement d'épreuves
- Questions diverses

Rectorat de Nantes
4, rue de la Houssinière
BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 03
Tél. 02 40 37 37 37